

Séance du 02.02.2023

Bourgeoisie : assemblée primaire bourgeoisie

La prochaine assemblée bourgeoisie aura lieu le 30 mars 2023 à 19h30 à la salle de gym de St-Romain.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Lecture des comptes 2022
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2022 et du rapport de contrôle
5. Présentation du budget 2023 et approbation
6. Présentation du plan financier 2023-2026
7. Agrégation de nouveaux bourgeois
8. Triages forestiers : point de situation
9. Divers

Télé Anzère

Dans le cadre du projet de nouvel accès au domaine skiable, le domaine skiable doit être étendu entre la gare intermédiaire et la gare de départ de Pralan.

Pour tous les domaines skiables cantonaux, il y a l'application du plan directeur cantonal (fiche B4). La procédure est schématiquement la suivante :

- Demande d'intégration au plan directeur cantonal pour information préalable
- Transmission des rapports pour détermination pour le plan directeur cantonal
- Acceptation de l'intégration par le Service du développement territoriale (SDT)
- Passage du projet dans les services de l'état (consultation des services)
- Retour des préavis des services sur le projet et modifications nécessaires à faire
- Information publique (publication au Bulletin officiel) avec délai de 30 jours pour le dépôt d'observations
- Prise en compte des observations
- Mise à l'enquête du plan de zone et possibles oppositions
- Validation par le Conseil général
- Validation par le Conseil d'Etat

Après ces démarches suivront celles de la procédure de modification partielle du plan de zones et de mise à l'enquête du projet.

Cette procédure préalable est obligatoire afin de pouvoir continuer à avancer avec la modification partielle du plan de zones pour permettre de faire avancer le projet qui devrait aboutir avant l'homologation du plan de zones global. Cette manière de faire permet à Télé Anzère d'aller de l'avant avec son nouveau projet de liaison, notamment au vu des impératifs temporels et autres qui leur sont imposés.

Concernant la modification partielle du plan de zone, cela viendra dans un second temps avec la décision du CC et également du CG après la mise à l'enquête. Nous n'en sommes encore pas là.

Aujourd'hui, c'est bien la commune qui doit demander au canton d'intégrer ce projet d'extension du domaine skiable et de nouvelle liaison Pralan-Grillesses dans le plan directeur cantonal.

Le CC accepte d'intégrer le projet d'extension de Télé Anzère dans le plan directeur cantonal selon le plan établi par le bureau Nivalp SA.

Droit de cité

Le CC prend connaissance d'un courrier de M. Tobias Schmid qui demande le droit de cité de la commune d'Ayent et l'agrégation à la Bourgeoisie pour lui-même et ses enfants.

Le CC décide d'accorder le droit de cité de la commune d'Ayent à M. Tobias Schmid et à ses enfants.

Le CB préavise favorablement l'agrégation à la Bourgeoisie d'Ayent de M. Tobias Schmid et de ses enfants. Conformément à l'article 21 du règlement bourgeoisial, l'assemblée bourgeoisiale est seule compétente pour octroyer le droit de bourgeoisie. Le tarif d'agrégation pour un conjoint de bourgeois est gratuit. Il en est de même pour les enfants mineurs.

Salle du Zodiaque

Le CC attribue un mandat de Fr. 12'259.20 TTC à la Menuiserie Aymon et Morard Sàrl pour la rénovation des portes de la salle Zodiaque à Anzère.

Chalet bourgeoisial des Rousses

Pour pouvoir installer le chauffage à pellet au chalet des Rousses, divers travaux d'électricité, de maçonnerie et de menuiserie doivent être effectués.

Ces travaux auront lieu dans le courant du printemps

Le CB adjuge les travaux nécessaires aux entreprises suivantes :

- Electricité : ElecConcept Valais SA pour un montant de Fr. 4'780.05 TTC.
- Maçonnerie : BâtiAlp pour un montant de Fr. 5'191.15 TTC.
- Menuiserie : Aymon et Morard Sàrl pour un montant de Fr. 4'525.10 TTC.

Vaisselle réutilisable

Le CC recommande aux sociétés locales, villages compris, de ne plus utiliser de vaisselle jetable lors des manifestations.

Le CC décide de travailler avec la maison Papival SA à Sion.

Pour inciter les sociétés à jouer le jeu, la commune prendra en charge la location et le lavage de toutes les manifestations qui auront lieu en 2023. Les pertes éventuelles de matériel seront toutefois à charge des sociétés concernées.

Un premier bilan sera dressé en fin d'année et de nouvelles décisions seront prises par le CC.

Une séance d'informations sera organisée pour les sociétés.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 8 autorisations de construire
- 1 autorisation de panneaux solaires

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer Fr. 60'170.00 de subventions (16 dossiers).

Statistiques :

Année	Dossiers traités	Montants versés
2015	16	Fr. 89'900.00
2016	17	Fr. 171'900.00
2017	26	Fr. 41'600.00
2018	23	Fr. 83'400.00
2019	24	Fr. 111'800.00
2020	38	Fr. 138'700.00
2021	71	Fr. 206'700.00
2022	141	Fr. 204'300.00

Séance du 16.02.2023

Bourgeoisie : agrégation

Par courrier du 06.02.2023, Mme Audrey Morard demande son agrégation à la Bourgeoisie d'Ayent.

Conformément à l'article 21 du règlement bourgeoisial, l'assemblée bourgeoisiale est seule compétente pour octroyer le droit de bourgeoisie. Le tarif d'agrégation pour un conjoint de bourgeois est gratuit.

Le CB décide de préavisser favorablement l'agrégation à la Bourgeoisie d'Ayent de Mme Audrey Morard. Cette agrégation sera soumise à l'assemblée bourgeoisiale.

Personnel communal

Le CC a décidé d'engager Mme Annie Solioz comme collaboratrice au ST communal pour un taux d'activité de 80 %. L'entrée en fonction est fixée au 1^{er} juin 2023.

Le CC décide d'engager M. Simon Bitz durant sa formation en éducation de l'enfance ES pour un taux d'activité de 100 %, dont 2 jours de cours par semaine.

Le CC décide d'engager Mme Emma Jean comme collaboratrice pour l'entretien des chemins pédestres pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2023. Le taux d'activité est de 100 %.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 4 autorisations de construire
- 4 autorisations de panneaux solaires

Bus navette Anzère

Le CC décide de prendre en charge un montant de Fr. 30'000.00 pour la troisième navette durant l'hiver 2022/2023.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer Fr. 13'726.00 de subventions (6 dossiers).

Le Conseil communal à la rencontre des villages

Après Botyre et La Place-Villa, le conseil communal rencontrera les habitants du village de Blignou le 16 mars 2023 à 18h30 à la Maison villageoise.